

DEMANDE DE RÉGULARISATION DE SITUATION MILITAIRE

(Détail du dossier à compléter)

1. **LA DEMANDE** : (Face verso de cet imprimé dûment complété)

2. **DOCUMENT(S) D'ÉTAT CIVIL A JOINDRE** :

A. SI VOUS ETES DE NATIONALITE FRANÇAISE :

- Copie **recto verso** de la **carte nationale d'identité** en cours de validité,
- Copie intégrale d'acte de naissance. (de moins de 6 mois)

❖ **Si vous avez été naturalisé français** :

- Copie de l'ampliation du décret de naturalisation
- Copie de l'extrait d'acte de naissance délivré par le Service Central d'état civil du ministère des affaires étrangères à Nantes.

NB : *ne pas oublier de demander un **ETATS SIGNALETIQUE ET DES SERVICES** ou de se faire recenser afin de recevoir un Numéro d'Identifiant Défense auprès du :*

Centre des Archives du Personnel Militaire

Caserne Bernadotte
Place de Verdun
64023 Pau Cedex

➤ **Fournir une photocopie de votre carte vitale ou une photocopie de votre attestation vitale.**

B. SI VOUS ÊTES DE NATIONALITÉ ÉTRANGÈRE :

- **Extrait d'acte de naissance plurilingue original***,
- **OU un acte de naissance original*** avec sa traduction effectuée par un traducteur assermenté en France, près les tribunaux.

(si vous résidez à l'étranger, il conviendra de faire certifier la traduction par les services du consulat de France le plus proche de votre lieu de résidence).

- **OU éventuellement, un certificat de réfugié, ou apatride**, délivré par l'office français de protection des réfugiés et apatrides (O.F.P.R.A.), Péripole 114, 45 rue Maximilien Robespierre, 94136 Fontenay-sous-Bois cedex.

N.B. : Dans **TOUS** les cas, **si** vous nous faites parvenir des documents **originaux**, ceux-ci vous seront restitués à l'issue de cette procédure, si vous le souhaitez.

(*) les documents doivent dater de moins de six mois

- Il appartient à l'intéressé d'effectuer cette démarche **lui-même**.
- Le (ou la) requérant(e) se substitue à l'ex-légionnaire lorsque ce dernier est décédé, ou dans l'impossibilité de constituer **lui-même** ce dossier.

Tout dossier, dont les documents ne satisfont pas les conditions requises ou le numéro d'identifiant défense est erroné, sera systématiquement rejeté.